



Conception : PROJE - TUDOR 2019/00

## La fondation VERDIER

### /// SES MISSIONS



#### **Mission de prévention**

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine, géré par la Fondation VERDIER, effectue une mission de prévention par la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et son application, pour le bien-être et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Vous pouvez consulter son projet sur [www.mdetouraine.fr](http://www.mdetouraine.fr).

#### **Mission de protection**

La Fondation VERDIER intervient dans le cadre de la mission de protection de l'enfance des conseils généraux et plus particulièrement dans celle du département d'Indre-et-Loire. Elle développe dans le cadre de son projet institutionnel une mission d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif.

L'accueil est conçu pour répondre aux besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi et de réalisation du jeune. L'accompagnement socio-éducatif du jeune est élaboré dans le cadre d'un projet individuel. Ce projet a pour objectif l'amélioration de la situation du jeune dans les cinq domaines que sont : sa santé, sa vie quotidienne, sa vie familiale, sa vie sociale, sa scolarité et sa formation. Un éducateur référent apporte la garantie de la mise en œuvre de ce projet en concertation avec le jeune, sa famille, les services de la protection de l'enfance et l'ensemble des partenaires présents dans la situation.

### /// SES VALEURS

L'éducation, l'institution juste, l'énonciation de la Loi, l'engagement éducatif et la reconnaissance sociale sont les valeurs que retient la Fondation VERDIER.

**Permettre à un enfant l'expression et le développement de son identité dans un cadre culturel et social est l'engagement que prend la Fondation VERDIER auprès de lui, de sa famille et de la société.**

## Caractéristiques du dispositif

*Agrément du Conseil général d'Indre-et-Loire.*

Accueil de jeunes en risque de danger, relevant des missions des services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général.



**FONDATION VERDIER - DISPOSITIF ADOLESCENCE**

120-122 bd Heurteloup - 37000 TOURS



**Tél. : 02 47 75 27 75 - Fax : 02 47 75 27 77**

Email : [foyer.verdier@fondation-verdier.fr](mailto:foyer.verdier@fondation-verdier.fr)

**Site : [www.fondation-verdier.fr](http://www.fondation-verdier.fr)**



PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF (PAASE)



## DISPOSITIF ADOLESCENCE

**Prise en charge de jeunes, garçons et filles, de 15 à 18 ans.**

- /// Un accueil diversifié
- /// Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire
- /// Une prise en charge individualisée
- /// Une possibilité d'accueil modulable



## Un accueil diversifié



### /// Le service d'accueil et d'observation

Ce service accueille 8 adolescents en situation de premier placement.

La période d'observation est prévue pour 6 mois et débouche sur l'orientation du jeune vers un dispositif adapté à la réponse de ses besoins et attentes.

### /// Les foyers d'adolescents

Ces foyers accueillent 26 jeunes sur deux sites.

L'accueil sur ces deux dispositifs est conçu pour favoriser le bien être du jeune et le bien vivre ensemble. Chaque jeune est hébergé dans une chambre individuelle.

**L'accueil est individualisé. La réponse aux besoins du jeune (physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, de réalisation) est effectué par une maîtresse de maison et une équipe de 6 éducateurs.**



## Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire

L'équipe positionne ses interventions dans les domaines de :

- **l'éducation** qui a pour objectif l'insertion sociale par l'acquisition de comportements socialement admissibles,
- **la pédagogie**, qui a pour objectif l'acquisition de l'autonomie par l'apprentissage des actes de la vie quotidienne.

L'intervention d'un psychologue permet au jeune de mentaliser sa situation et de devenir acteur de son projet.

**La pluridisciplinarité** de l'équipe est complétée par des partenariats : services de santé, éducation nationale, organismes de formation, associations culturelles et sportives, entreprises, afin de délivrer aux jeunes toutes les prestations complémentaires dont il a besoin.

## Une possibilité d'accueil modulable

L'accueil modulable permet d'**adapter le temps d'accueil aux besoins et aux attentes du jeune** et de sa famille, déterminés dans son projet individuel. Sa durée est de 6 mois maximum. Ce mode d'accueil peut être mis en place dans le cadre d'un premier placement. Le jeune est accueilli au maximum 4 nuits par semaine.

**Cette première distanciation du jeune avec son milieu familial** est mise à profit par les accompagnateurs pour aborder les difficultés qui ont généré le besoin d'un éloignement par un placement.

Suivant l'évolution, l'accueil modulable peut déboucher sur un retour en famille ou un placement "à temps plein".

Ce mode d'accueil peut également intervenir dans le projet de retour d'un jeune dans sa famille. Une augmentation progressive du temps d'accueil en famille peut être évaluée comme nécessaire pour consolider le retour.

## Une prise en charge individualisée et évaluée



Conformément à la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale, et à la loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance, la Fondation VERDIER accueille les jeunes dans le cadre d'une **prise en charge individualisée régulièrement évaluée.**

L'objectif est de **développer le niveau d'attente que le jeune et sa famille ont pour lui**, de l'aider à se percevoir comme capable de progrès et de le soutenir dans ce processus de croissance. Un document individuel de prise en charge est élaboré avec les responsables légaux et les services de l'aide sociale à l'enfance dans le mois de l'admission. Les objectifs du placement sont déclinés en actions concrètes dans un programme décliné en 5 domaines : santé, vie quotidienne, vie familiale, vie sociale, formation scolaire ou professionnelle.

*Ce programme détermine les moyens retenus et les professionnels chargés de leur mise en œuvre. Les progrès du jeune sont évalués régulièrement dans le cadre du pilotage de ce projet. Des bilans réguliers sont transmis aux responsables légaux et aux services de l'aide sociale à l'enfance.*

